



**BARÈME D'HONORAIRES MAXIMUMS
A COMPTER DE JUIN 2024**

TRANSACTIONS

Honoraires d'un maximum de 5% TTC sur transactions.

Honoraires d'un maximum de 6% TTC sur transaction de Locaux commerciaux et fonds de commerce

Honoraires d'un maximum de 8% TTC sur transaction de garages indépendants.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur et sont calculés sur le prix de vente.

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

LOCATION

HABITATION Part Locataire		HABITATION Part Propriétaire	
Visite, dossier et rédaction du Bail	Zone non tendue : 8 € TTC /m ² Zone tendue : 10 € TTC/ m ² Zone très tendue : 12 € TTC /m ²	Visite, dossier et rédaction du Bail	Zone non tendue : 8 € TTC /m ² Zone tendue : 10 € TTC/ m ² Zone très tendue : 12 € TTC /m ²
Etat des lieux d'entrée	3 € TTC /m ²	Etat des lieux	3 € TTC /m ²

Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS	10% TTC du loyer triennal Honoraires à la charge exclusive du locataire
---	--

AVIS DE VALEUR : GRATUIT

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.

SAS BEAUX VILLAGES IMMOBILIER, exerçant le nom commercial ACTUEL IMMOBILIER

3 Rue Robert Descome, 33580 MONSEGUR Tél 05 56 71 40 78

Immatriculée au RCS de Bordeaux N° 501 720 00199 - Carte Professionnelle N° CP3301201800002710 CCI Bordeaux